



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20231124-CPR_23_10_12_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Publication : 24/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 23.10.12.21

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Révision du CAP Filière Equins 4^{ème} génération 2021-2025
Approbation d'un avenant
Modification de délibération antérieure

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **24 novembre 2023** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional 16 avril 2021 (CPR n°21.04.31.13), adoptant le programme relatif au Cap équins 4^{ème} génération ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 16 novembre 2023 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP Filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine.

- 2 -
DECIDE

- De modifier le délibération n°21.04.31.13 du 16 avril 2021 approuvant le CAP Equins 4ème génération,
- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP Filière Equins 4ème génération joint en annexe. Celui-ci intègre le programme avec les fiches actions modifiées et le budget prévisionnel révisé,
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer cet avenant et l'ensemble des actes afférents.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNÉ LE : 24 novembre 2023

PUBLIÉ LE : 1^{er} décembre 2023

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai

ANNEXE

AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET Equins 4^{ème} Génération 2021-2025

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 24 novembre 2023 (CPR n°23.10.12.21), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Le Conseil Equin de la Région Centre (CERC), association, ayant son siège situé au 38 rue Augustin Fresnel, BP 59139 3717 CHAMBRAY LES TOURS, adresse administrative : La Chauvelière 37350 PAULMY représenté par son Président, Monsieur Cédric MONTEL,

Et

Le Comité Régional d'Équitation (CRE), ayant son siège situé au Parc Équestre Fédéral, bâtiment de la Colonie, 41 600 LAMOTTE BEUVRON, représenté par sa Présidente, Madame Nathalie CARRIERE,

d'autre part,

VU le plan stratégique national (PSN) validé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU la Communication de la Commission Européenne du 14 décembre 2022 relative aux Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales à compter de 2023

VU le projet de régime notifié relatif aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » pour la période 2023-2029.

VU le régime cadre notifié SA 109080, relatif aux « Aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 109081, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole »

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 108732, relatif aux « Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU le régime d'aides exempté n° SA 108940, relatif aux « Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

VU la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional 16 avril 2021 (CPR n°21.04.31.13), adoptant le programme relatif au Cap équins 4^{ème} génération,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet de l'avenant

- Ajout du Comité Régional d'Equitation à la convention, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités de présidence et d'animation des CAP filières. Le CAP Equins sera coprésidé et coanimé par le CERC et le CRE à compter de la mi-parcours.
- Mise à jour des fiches actions et du budget du CAP équins à l'occasion du bilan de mi-parcours : les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

L'article 4 du contrat initial d'appui au projet, relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 101 977 € (816 977 €** au titre de la politique agriculture et 285 000 € **au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Cap Equins 4^{ème} génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A), le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L'article 10 du contrat initial d'appui au projet **relatif aux litiges est modifié comme suit :**

Article 10 – Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 3 :

Les autres articles du contrat initial d'appui au projet restent inchangés.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2023
en 3 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Pour Le Conseil Equin de la
Région Centre
Le Président

Temanuata GIRARD

Cédric MONTEL

Pour le CRE
La Présidente

Nathalie CARRIERE



FILIERE EQUINE

REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

PROGRAMME D' ACTIONS

2021-2025

CAP Equins 4^{ème} génération

Mi-Parcours



Table des matières

AXE A : Adapter la filière à l'évolution des marchés et à leurs évolutions rapides	10
Action A1 : Acquisition de connaissances techniques en vue de la professionnalisation de la filière	10
Action A2 : Soutenir les investissements dans les centres équestres –Plan Régional Qualité (PRQ)	11
Action A3 : Aides aux investissements (éleveurs)	15
Action A4 : Soutenir l'investissement dans les hippodromes et centres d'entraînement	18
Action A.5 : Aides aux jeunes et nouveaux installés pour lesquels l'élevage n'est pas l'activité majoritaire	20
AXE B Consolidation de la filière – valorisation de la production	22
Action B1 : Parcours d'excellence de l'élevage en région	22
Action B2 : Améliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours d'élevage	25
Action B3 : Observatoire économique régional équins	27
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	29
Pour mémoire - action C1 : Animation du CAP	29
Action C2 : Mettre en œuvre le Programme Herbe et Fourrages	30
Action C3 : Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région	32
Action C4 : Accompagnement des exploitations à la labellisation et la certification	34
AXE D : Améliorer l'image de la filière équine et son attractivité	36
Action D.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports	36
Action D.2 - Organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux	36

CAP Equin 2021- 2025	
AXE A : Adapter la filière à l'évolution des marchés et à leurs évolutions rapides	
Action A1 : Acquisition de connaissances techniques en vue de la professionnalisation de la filière	
Contexte et Problématique de la filière	Les acteurs de la filière sont souvent trop occupés pour approfondir ou même acquérir des connaissances de base en matière de gestion par exemple. Le fait qu'ils soient isolés le plus souvent ne facilite pas non plus l'acquisition de ces connaissances. Afin de parfaire la professionnalisation des acteurs de la filière il est important d'organiser des réunions d'information sur des sujets de base comme le calcul des coûts de reviens, savoir lire et établir un bilan, etc
Objectifs de la filière	Professionnaliser les acteurs de la filière en organisant des réunions d'information sur des thèmes de base notamment en gestion
Contenu de l'action	Développer et approfondir les connaissances techniques des acteurs de la filière par des journées d'information
Bénéficiaires de l'action	Les acteurs de la filière équine
Indicateurs de résultats et de suivi	Indicateurs de résultat : -10 acteurs de la filière par formation Indicateurs de suivi : - 4 réunions sur la durée du Cap
Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	Cerfrance, CERC
Partenaires	
Coût total estimé	Total= 10 966 € 2 523€ par formation x 4 Temps de travail du CERC : 2 jours x437€ = 874€ 6h par formation au Cerfrance
Aide régionale	Total : 437€ 50%, temps de travail du CERC
Participation autres financeurs	Vivea, Cerfrance

CAP Equin 2021- 2025

AXE A : Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés

Action A2 : Soutenir les investissements dans les centres équestres –Plan Régional Qualité (PRQ)

Contexte et problématique	Les Centres Equestres en région Centre Val de Loire : - 502 Centres Equestres affiliés à la Fédération Française d'Equitation - 275 Centres Equestres sont des employeurs - 1 271 salariés cotisants MSA dans les Centres Equestres auxquelles il convient d'ajouter les exploitants non-salariés et les salariés hors cadre agricole. Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de la société (économie /emplois...) et de s'adapter aux difficultés du secteur (fiscalité, l'après COVID, l'inflation, le coût énergétique électricité / carburant, coût des matières premières, tarifs en hausse des vétérinaires et maréchaux ferrants, ...), les centres équestres doivent maintenir leur outil de production performant et leur capacité à s'adapter aux évolutions. Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. C'est pourquoi, il est important d'appuyer les efforts effectués qui s'inscrivent dans la logique qualité mise en place par le Comité Régional d'Equitation et ce afin de rester dans une démarche d'évolution permanente.
Objectif de la filière	1 /Développer l'équitation scolaire et pour public handicapé -Rénovation des structures d'accueil et de pratique -Obtention du label EFE / Equi-Handi 2/ Développer l'offre de tourisme équestre -Rénovation des structures d'accueil -Conception, promotion et mise en œuvre d'une offre qualité+ -Obtention du label Centre de Tourisme Equestre 3/ Développer l'offre de produits sportifs -Rénovation des structures d'accueil et de pratiques -Amélioration / création de plateaux techniques -obtention du label Ecuries de compétitions /Sport Etudes 4/Consolider les emplois dans les centres équestres -Impact de l'investissement sur la création d'emplois -Générer de nouvelles ressources liées à une augmentation de l'activité
Contenu de l'action	Le Formateur sur le Plan Régional Qualité est un Expert FFE indépendant en charge des audits qualité, il accompagne le centre équestre pour l'accès au plan régional qualité selon : ➔ Réalisation module collectif en salle : 1 journée de formation = préparation et formation au pré diagnostic, sensibilisation au développement durable ➔Réalisation d'un module individuel : ½ journée = accompagnement pour la réalisation du diagnostic de l'entreprise et mise en place d'un plan de progrès ➔Réalisation d'un module collectif en salle ½ journée de formation : bilan collectif et recherche des actions à inclure dans le PRQ Le diagnostic porte sur :

-l'analyse exhaustive des aménagements et du fonctionnement des 3 zones qui constituent une exploitation équestre : Zone d'accueil et organisation de l'accueil et de la promotion des activités, Zone d'activité et organisation des activités et Zone technique et organisation

-les aspects réglementaires

Sont soutenus les projets d'investissement des centres équestres répondant au moins à l'un des trois axes de développements suivants :

→ Hygiène et sécurité des publics

→ Bien-être des animaux

→ Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont :

- Les investissements relatifs à la prestation de services (carrière, manège, pare bottes, ...),
- Les investissements relatifs à l'accueil du public (club house, salle polyvalente, sanitaires, ...),
- Les investissements relatifs aux équidés (boxes, paddock, marcheur, clôtures, stabulations, zone de stockage des fourrages, ...),
- La construction et la rénovation des bâtiments accueillant les investissements précités,
- Les travaux de VRD (pistes, parking, ...),
- L'ensemble des frais suivants liés aux dépenses éligibles précitées : location de matériels de chantier, phases de mise en route et de tests, paramétrage des outils, frais de main d'œuvre du fournisseur.

La prise en compte des dépenses se fait au réel sur présentation de devis et de factures. Les remises /rabais sur facture sont à déduire de l'assiette des dépenses éligibles.

La revente de matériel ancien n'est pas considérée comme une recette réalisée en cours d'opération et ne doit donc pas être déduite de l'assiette des dépenses éligibles.

Dépenses inéligibles

Les dépenses suivantes sont inéligibles et ne peuvent être financées :

- Les investissements de simple remplacement⁽¹⁾,
- Les frais liés à l'hébergement, au transport des matériels,
- Le matériel d'occasion (et dépenses liées : dépose, transport ...) ainsi que le matériel reconditionné en usine,
- Les investissements de mise aux normes,
- La réparation de matériel (exemple : remise en état pare-botte),
- Le petit matériel (exemple : fil clôtures, gouttière toit de manège, ampoules, matériels d'écuries...),
- Le matériel pédagogique (exemple : plot / barre d'obstacle...),
- Le matériel de sellerie,
- Les outils de communication et/ou affichage,
- Le matériel roulant camions / vans,
- Les financements par crédit-bail,
- Les contributions en nature,
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA),

	- Les coûts d'amortissement, - Les frais de déplacement, - L'ouverture et tenue des comptes bancaires. ⁽¹⁾ Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont donc éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable. Ces biens devront faire l'objet d'une attestation comptable certifiant leur amortissement qui sera transmise lors du dépôt de la demande d'aide.
Bénéficiaires de la subvention	<u>Bénéficiaires éligibles</u> Les bénéficiaires éligibles sont les centres équestres répondant à l'ensemble des conditions suivantes : - avoir suivi toutes les étapes du Plan Régional Qualité (formation-diagnostic), - avoir un projet répondant à au moins 1 des 3 axes de développement du PRQ (Hygiène et sécurité des publics, Bien-être des animaux, Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage), - détenir a minima l'un des labels suivants : Centre de Tourisme Équestre, École Française d'Équitation, École Française d'Attelage, Écurie de compétition, Cheval Étape, Qualit'Equidés, École française d'équitation western. - Le lieu d'investissement doit être situé en région Centre-Val de Loire Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 25 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000€ HT. Un seul dossier est finançable sur ces deux dispositifs sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. Intervention 73-03 du PSN- Dispositif 12 (cadre d'intervention) soutien aux centres équestres ● Taux de base d'aide publique : 20% Le taux de cofinancement du FEADER est de 60 % du montant d'aides publiques accordées au projet (l'aide publique d'un dossier retenu sera financée à 60 % par le FEADER et à 40 % par un financeur public). L'aide est accordée sous forme de subvention. L'aide relève du régime cadre exempté de notification N° SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023. Les dossiers sont déposés en ligne sur le Portail des Aides du Conseil régional : https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr Au cours de l'instruction, le service instructeur note chaque dossier en fonction des critères présentés au paragraphe « Critères de sélection » et renseignés par le porteur de projet dans sa demande d'aide (cf cadre d'intervention) Les dossiers seront sélectionnés par ordre décroissant de score et acceptés dans la limite de l'enveloppe financière disponible de chaque financeur. Les dossiers ayant obtenu un score inférieur à 100 points recevront un avis défavorable.
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi : -Nombre de projets d'investissement dans le cadre du PRQ avec un objectif de mobilisation de 60 centres équestres autour du projet : « Plan Régional Qualité » -Nombre d'emplois créés -Evolution des clubs labélisés Indicateurs de résultat :

	-Réalisation d'un diagnostic régional des investissements -Réalisation des projets liés à une démarche qualité -Accompagner 30 centres équestres ou plus dans leurs projets d'investissements
Calendrier de mise en œuvre	2021 – 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire
Partenariat	FFE / Région Centre Val de Loire / FEADER
Coût total estimé	Total A.2 = 2 975 681 € - Coût moyen des investissements (99 000 euros) X 30 = 2 970 000 euros - Temps de travail du CERC : 13 jours x 437€ = 5 681€ (contrôle des dossiers c'est à dire adéquation devis-demande formulée, vérification éligibilité, rédaction grille de lecture. En amont : réponse aux très nombreuses demandes de renseignements formulées par les clubs)
Aide régionale	Total A.2 = 435 841 € - Investissements : 433 000 € (avec un taux d'intervention de 20% et un plafond d'investissements de 90 000 euros) - Temps de travail du CERC : 13 jours x 437€ X 50%= 2 841€ Estimation du FEADER mobilisable : 186 000 € sur 2 ans
Observations	Les dossiers investissements sont validés par le CRECVL pour vérifier que les centres équestres ont bien fait leur PRQ Saisie directe sur le portail des aides régionales

CAP Equin	
AXE A : Adapter la filière à l'évolution des marchés et à leurs évolutions rapides	
Action A3 : Aides aux investissements (éleveurs)	
Contexte et problématique de la filière	Vétusté des installations chez les éleveurs, voire absence d'installation, pour assurer une manipulation sécurisée des équidés Mauvaise maîtrise des coûts alimentaires Manque d'installations pour optimiser les conditions d'élevage et pour assurer le bien-être animal Naissances de l'âne Grand Noir du Berry a relancé d'urgence dans l'intérêt de sauvegarde de la race (éleveurs à moyenne d'âge élevée) Energie verte de la filière à développer
Objectifs de la filière	Aider les détenteurs d'équidés à acquérir du matériel pour : - optimiser les conditions d'élevage - assurer la sécurité des intervenants lors de la manipulation d'équidés - maîtriser la dépense des coûts alimentaires - améliorer les conditions de travail et le bien-être animal - développer le travail en traction animale - aider à l'émergence d'éleveurs d'ânes Grands Noirs du Berry
Contenu de l'action	Investissements finançables : ➤ Nutrition (faim, soif) - équipements de stockage de matières premières : cellules, silos, vis - matériels de préparation des aliments : aplatisseur, broyeur, floconneur - équipements de stockage d'aliments finis : silos - matériel de mélange : mélangeuse horizontale, verticale et pesage - équipements de transfert : vis, transfert pneumatique - râteliers et mangeoires d'extérieur et de boxes - abreuvoirs - filets de restriction - purificateur de foin - Concasseur/Mélangeur/Autocuiseur - tonne à eau (yc protection anti gel) ➤ Sanitaire et biosécurité - Enceinte sécurisée et équipée pour la mise à la reproduction des juments ainsi qu'à la présentation de leurs produits aux acheteurs potentiels (barres d'examen), - Fumière (hors mise aux normes) - fosse pour récupération des effluents - Bennes d'épandage pour le fumier - Matériels permettant d'assurer la sécurité de l'éleveur et des intervenants extérieurs (maréchaux-ferrants, vétérinaires, etc.) lors des manipulations d'équidés : contention, - barres d'échographie - matériel de poulinage yc les boxes - détecteur de colique - matériels de vidéosurveillance - matériel de poulinage (ceinture, etc) yc boxes poulinage - Nettoyeur haute pression eau chaude pour la désinfection des locaux ➤ Confort- comportement (dont bâtiments et brosses) - Création de clôtures permettant de sécuriser la mise au pré des équidés - Rond d'Havrincourt permettant l'entraînement des poulains au saut en liberté - carrière, marcheur - piste d'entraînement pour jeunes chevaux - boxes, abris

	- stabilisation des chemins d'accès aux mieux de vie (abris, paddocks, boxes) - brosses rotative, - solarium - création, extension et rénovation des bâtiments de vie - filets anti-vent, anti-pluie - tapis et dalles caoutchouc pour stabilisation des sols - végétalisation des paddocks, matériel de plantation et d'entretien des haies et arbustes - tôles isolantes ➤ Bien-être éleveur (dont pénibilité au travail) - tout matériel non roulant s'accrochant à un véhicule agricole permettant de faciliter l'entretien des installations (fourches, broyeurs, ...) - brouette électrique - balance pour pesée (vermifugation, soin, alimentation, etc) - Chariot à granulés, à compléments avec support de sceaux pour ration personnalisée - Support roulant pour balle de foin et paille - faucheuse sous clôtures ➤ Energie - installation de lumières de nuit pour la sécurité type spot - néons et ampoules en LED - tôles isolantes Faciliter la traction animale : matériel spécifique de traction animale agricole (hors véhicule hippomobile) : train avant, herse, charrue, cultivateur, canadien, arrache pomme de terre, rouleau, collier et harnais de travail, porte outil, multicultureur, vibroculteur, trisoc, butoir, trinqueballe, décavaillonneuse, broyeur, semoir. Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.
Bénéficiaires de la subvention	Eleveurs de la région Centre-Val de Loire de chevaux, de poneys, de chevaux de trait, d'ânes Grands Noirs du Berry répondant à l'ensemble des conditions suivantes (agriculteurs exclusivement pour le matériel de traction animale) : - adhérer à l'une des associations adhérentes au CERC - être un exploitant agricole à titre principal, éligible par nature aux aides agricoles - être un éleveur équin cotisant à la MSA et disposant d'au minimum 5 UGB (ces 5 UGB sont soit des reproducteurs femelles, soit des reproducteurs mâles, soit des animaux âgés de trois ans et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses. Races reprises dans un stud-book français ou européen) : minimis entreprises au sens du règlement UE n°1407/2013 - Être certifié qualité équidés ou Equures Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique : ● Taux de base d'aide publique : 30% ● Bonifications : +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO et + 10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (NA) Taux d'aide maximum de la région : 50%. Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 €. Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 12 500 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000€ HT. 1) Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, dispositifs « Modernisation dont bien-être animal » et « Protection contre les aléas climatiques » du FEADER 2023-27 dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux dispositifs sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. ● Taux de base d'aide publique : 30% (répartition 40% région / 60% FEADER) ● Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou nouvel agriculteur) : ● + 10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ● +10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (NA).

	Le minimum d'aide publique est fixé à 5 000 € 2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional, la procédure CAPEX s'applique.
Indicateurs de résultat et de suivi	Indicateurs de résultat : 20 projets sur 4 ans Indicateurs de suivi : Nombre de dossiers déposés Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées
Calendrier de mise en œuvre	2021 – 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenariat	Associations d'éleveurs
Coût total estimé	Total A3 : 583 110 € - Montant des investissements : 570 000 euros - Temps de travail du CERC : 30jx437€ = 13 110 € (Accompagnement pour l'établissement du dossier, vérification de l'éligibilité du projet, vérification des documents et viabilité du projet)
Aide régionale	Total A.3 : 120 555 € Aide à l'investissement : 114 000 euros Dont au moins 4 000 euros dédiés à la traction animale 20 000 euros dédiés à l'élevage des ânes Grands Noirs du Berry. Temps de travail du CERC : 30jx437€x50% : 6 555€ Estimation du FEADER mobilisable : 90 000 €
Participation autres financeurs	FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional, Acteurs de la filière, Fonds privés

CAP Equin 2021- 2025	
AXE A : Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés	
Action A4 : Soutenir l'investissement dans les hippodromes et centres d'entraînement	
Contexte et problématique	Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux sociétaux (espaces verts, sécurité, bien-être) et de s'adapter aux difficultés du secteur (changement des modes opératoires, etc), le secteur des Courses hippiques doit veiller à disposer d'un outil de production performant et en capacité de s'adapter aux évolutions. Les Courses en région Centre Val de Loire : - 10 hippodromes* répartis sur trois Fédérations dont deux au statut Premium (possibilité d'enjeux nationaux) - 46 réunions de courses par an (1 réunion comporte plusieurs courses sur une journée) - 32 546 visiteurs annuels - 1 272 460€ joués au titre des enjeux PMH (2018) - 20 centres d'entraînement Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. *Loiret : hippodrome d'Orléans Loir et Cher : Hippodromes de Mondoubleau et Savigny sur Braye Eure et Loire : Hippodromes de Chartres et de la Ferté Vidame Indre et Loire : Hippodromes de Chambray les Tours, Neuillé Pont Pierre et Chinon Richelieu Indre : Hippodrome de Châteauroux Cher : Hippodrome de Lignières
Objectif	Mieux-être social/sport (équipements sportifs et loisirs) -Rénovation des structures d'accueil et piste, - marcheurs, - hangar pour manège, -installation wi-fi, - boxes, etc 2Plan énergie climat (éclairage public)
Description	Le programme prévoit : Investissement dans les structures des courses hippiques répondant à un des trois axes de développements fixés : - Mieux-être social/sport - Plan énergie climat
Indicateurs de résultats	- Réalisation d'un diagnostic régional des investissements réalisés - Démarche qualité
Indicateur de suivi	- Nombre de projets d'investissement

	- Montants investis
Pilote	Association des Hippodromes du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	- Mobiliser les hippodromes et les Centres d'entraînement de la région autour du projet
Partenaires	CERC
Calendrier	Investissements CAP 4G
Coûts	Total : 677 000 € - Mieux-être social/sport : 657 000€ Construction de toilettes publiques et vestiaires jockeys (35 000€), réfection des pistes et des mains courantes (lisses en PVC) (104 000€), Construction passerelle d'accès du public (25 000€), Construction de bâtiment en bois pour l'accueil du public (110 000€), matériel de sonorisation (8 000€), Tour des Commissaires (150 000€), Extension wifi (5 000€), Construction de boxes (130 000€), Marcheurs électriques (60 000€), Construction de hangar pour manège (30 000€) - Plan énergie climat : 20 000€ Eclairage de piste (20 000€) - Temps de travail du CERC : 20 jours x 437 € = 8 740 euros (pour mémoire)
Aide régionale	Voir les conditions d'éligibilité et les taux d'intervention dans les CRST Investissements éligibles plafonnées à 90 000 € HT 1 dossier/ hippodrome sur la durée du Cap Dossier à déposer sur le portail des aides du Conseil Régional Aide : 20%
Bénéficiaires	Sont éligibles : -les hippodromes de la région Centre Val de Loire (liste supra) - les centres d'entraînement de la région Centre Val de Loire ayant adhéré à l'association des hippodromes du Centre Val de Loire

CAP Equin	
AXE A Adapter la filière à l'évolution des marchés et à leurs évolutions rapides	
Action A.5 : Aides aux jeunes et nouveaux installés pour lesquels l'élevage n'est pas l'activité majoritaire	
Contexte et problématique de la filière	Compte-tenu de la pyramide des âges, le renouvellement des générations est la priorité du conseil régional Centre – Val de Loire dans les prochaines années dans sa politique agricole. L'aide aux jeunes et aux nouveaux installés en filière équine pour lesquels l'élevage n'est pas l'activité majoritaire contribue à cet objectif. Elle a pour objet d'abonder la trésorerie des exploitations dans la phase d'installation avec une dotation de base forfaitaire. La moyenne d'âge des chefs d'exploitations est élevée (46% ont plus de 50 ans), il est nécessaire de prévoir et favoriser l'arrivée, par création, reprise ou transmission des exploitations équines à élevage non majoritaire. Ces exploitations génèrent une importante activité économique annexe telle que la maréchalerie, les vétérinaires, les équipementiers, les cavaliers, les métiers liés aux soins, à l'alimentation etc. et sont à ce titre une priorité du CAP filière équin.
Objectifs de la filière	Aider les jeunes et les nouveaux installés pour lesquels l'élevage n'est pas l'activité majoritaire à réaliser le projet d'installation (reprise, et développement de l'activité) décrit dans le Projet d'Entreprise
Contenu de l'action	Aide forfaitaire au démarrage de l'activité - Il s'agit d'une aide forfaitaire de 9 000 € en faveur des candidats qui s'installent en filière équine sur des exploitations dont l'élevage n'est pas l'activité majoritaire, ayant entre 18 et 50 ans révolus et qui s'installent pour la première fois à titre individuel ou comme associé exploitant. - Forfait optionnel de suivi post installation : 3 000 € <u>Le demandeur doit à l'issue de la phase d'installation avoir bénéficié d'un suivi par un organisme habilité par la Région pour bénéficier du forfait.</u>
Bénéficiaires de la subvention	Eligibilité du demandeur : - âgé d'au moins 18 ans et au plus de 50 ans révolus au dépôt de la demande. - de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ou titulaire d'un titre de séjour valable sur la période prévisionnelle de réalisation du plan d'entreprise. - S'installer pour la première fois sur une exploitation équine au sein de laquelle l'élevage n'est pas majoritaire à titre individuel ou comme associé- exploitant - Disposer de la Capacité Professionnel Agricole attestée de la façon suivante : Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, quelle que soit la spécialité ou prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années.

	- Disposer d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée agréé (PPP) par les services de l'Etat - Présenter un Plan d'entreprise sur 4 ans réalisé par une structure habilitée par la Région Centre Val de Loire. - un projet d'investissement de 25 000 € minimum inscrit au Plan d'Entreprise. Sont éligible à l'aide : - Les candidats qui s'installent sur une exploitation équine au sein de laquelle l'élevage n'est pas majoritaire et répondant à la définition de micro ou petite entreprise (annexe 1 du règlement (UE) n° 2022/2472 du 14 décembre 2022) - Les installations à titre principal
Indicateurs de résultat et de suivi	Indicateurs de résultat : 4 projets sur 2 ans Indicateurs de suivi : - Nombre de dossiers déposés - Montant des aides attribuées
Calendrier de mise en œuvre	2023 – 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenariat	CRECVL
Coût total estimé	Total A5 : 36 000 € - Montant de l'aide : 9 000 euros x 4 dossiers = 36 000 euros* * si des suivis post-installation sont mis en place, l'enveloppe globale de l'action sera réexaminée.
Aide régionale	Aide à l'investissement : 36 000 euros
Participation autres financeurs	

CAP Equin	
AXE B Consolidation de la filière – valorisation de la production	
Action B1 : Parcours d'excellence de l'élevage en région	
Contexte et problématique de la filière	Le Centre Val de Loire dispose d'élevage équins de qualité ayant remporté de nombreux prix lors des finales d'élevage que ce soit parmi les chevaux et poneys de sport (CSO, CCE, dressage) ou de trait. La qualité de ces élevages doit être consolidée, développée, reconnue en région et au-delà, à l'échelle d'un marché national. Il est important que les circuits régionaux (épreuves SHF, SFET, ...) de sélection débouchent sur de nombreuses qualifications pour les épreuves finales et nationales. Les élevages, en Centre Val de Loire, doivent pouvoir disposer d'outils et d'un cadre de référence pour s'inscrire dans cette démarche et valoriser leurs atouts dans un marché concurrentiel ouvert sur les autres territoires et multicanal (enchères, vente en ligne, etc.)
Objectifs de la filière	⇒ Créer un parcours d'excellence qui pose un cadre de référence et jalonne des parcours- types d'élevage. ⇒ Permettre à chaque éleveur de disposer de référentiels et d'un parcours lui permettant de développer la qualité de son élevage en s'appuyant sur des points-clés de référentiels de connaissances et de pratiques validées mais aussi innovantes. Socle de référentiels identifiés : 1. Conduite de l'élevage 2. Santé et bien-être animal 3. Infrastructures et équipement 4. Economie de la filière
Contenu de l'action	Phase 1 : état des lieux et des pratiques d'élevage en Centre Val de Loire (60 jours) : ⇒ Enquêtes qualitatives (enligne) et enquêtes qualitatives (40 interviews) ⇒ Diagnostics et caractérisation des profils d'élevage en CVL Phase 2 : identification des référentiels existants (15jours) : ⇒ Analyse des référentiels existants (EQUURES, PEJET, etc.,) ⇒ Etude de l'intégration dans le dispositif « Parcours d'excellence en CVL » Phase 3 : élaboration des référentiels de qualité complémentaires (120 jours) : ⇒ Bibliographies et rédaction des axes référentiels (90 jours) : ✓ Conduite de l'élevage : - Utilisation de la génétique : base de génétique, sélection et indices génétiques, variabilité génétique ;

Contenu de
l'action

- Alimentation : nutrition et ration, conduites de pâturages et gestion des prairies ;
- Valorisation des jeunes chevaux (mise en avant de la politique de développement des concours « Modèles et Allure » par les associations d'élevage ;
- ✓ Santé et bien-être animal :
 - Soins, préventions, maladies, vermifugation ;
 - Comportement et bien-être ;
- ✓ Infrastructures et équipement :
 - Bâtiments, aires d'évolution ;
 - Effluents d'élevage.
- ✓ Economie de la filière :
 - Transports ;
 - Responsabilité, vente et contrats ;
 - Identification, détention ;
 - Références technico-économiques.
- ⇒ Etablissement du contrôle de la stratégie qualité (30 jours) :
- ✓ Rédaction d'une charte d'adhésion au « parcours d'excellence en CVL » ;
- ✓ Réalisation des grilles de conformité ;
- ✓ Construction d'outils d'autodiagnostic.

Phase 4 : mise en relation éleveurs et parcours d'excellence (120 jours)

- ⇒ Organisation de deux journées de présentation en présentiel du projet « parcours d'excellence en CVL », de la charte et des référentiels associés (20 jours).
- ✓ Restitution de l'état des lieux de l'élevage en CVL :
 - Points forts, points faibles ;
 - Typologies, caractérisation ;
- ✓ Présentation de la démarche qualité en lien avec l'état des lieux :
 - Référentiels proposés ;
 - Adhésion au parcours, engagements qualité à prévoir ;
- ⇒ Visites des éleveurs (intéressés et/ou caractérisés par l'état des lieux) (100 jours)
- ✓ Quantification de la cible : 40 éleveurs :
 - Face à face — 2 heures ;
 - 20 visites par ressource (Cerc/Stagiaire/Ifce en AMO)
- ✓ Contenu de la visite
 - 1^{ère} partie : exposé du concept et des référentiels d'appui ;
 - 2^{nde} partie : établissement d'un pré-diagnostic d'adhésion ;
- ✓ Compte rendu à l'éleveur
 - Diagnostic qualité finalisé ;
 - Plan de parcours d'excellence proposé à l'éleveur et plan de progrès à mettre en place ;

Phase 5 : suivi et animation du réseau « Parcours d'excellence » (45 jours)

- ⇒ Visites de suivi en structures adhérentes ;
- ⇒ Animations en concours « Modèle et Allures » ;
- ⇒ Organisation des journées techniques du réseau, informations et bilans collectifs.

Bénéficiaire de l'action	CERC
Indicateurs de résultat et de suivi	⇒ Indicateurs de résultats : ✓ 4 référentiels produits (cf. socle décrit en rubrique « objectifs pour la filière ») ; ✓ Nombre de chartes signées ; ✓ Nombre de visites chez les éleveurs (mode recrutement, cf. phase 1) ; ✓ Nombre de podiums aux concours « modèle et allures » parmi les adhérents (mesure de la dynamique). Epreuves régionales et nationales. ⇒ Indicateurs suivis : ✓ Suivi des prix d'équidés selon secteur d'activité et comparaison avec les données statistiques nationales (OESC-IFCE) ; ✓ Suivi des prix d'équidés de sport selon type d'équidés et comparaison avec les données statistiques nationales (OESC-IFCE) ; ✓ Suivi du nombre de chevaux de trait vendus et comparaison à n ; ✓ Suivi si participation aux ventes aux enchères en ligne (FENCES-NASH).
Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC, associations d'élevage, IFCE
Partenariat	Associations d'éleveurs - IFCE
Coût total estimé	Total B.1 = 16 824,50€ - Temps de travail du CERC : 38,5 jours x 437€ = 16 824,50 € (accompagnement d'un stagiaire : nombre de jours prévisionnels), aide à la création des référentiels, visite des éleveurs) Recrutement d'un stagiaire : 47 570€ (création des référentiels, visite des acteurs de la filière, création des bases de données). Temps estimé 282 jours
Aide régionale	B.1 / Total : 8 412 € Temps de travail du CERC : 38,5 jours x 437€ x 50% = 8 412 €
Participation autres financeurs	L'aide sollicitée ne concerne que le temps de travail du CERC. Le stagiaire sera financé par dossier construit auprès du Fonds Eperon et l'IFCE (ex sollicitation d'un dossier « AAI EN 2021 (Appel à idée IFCE, selon projets retenus, plafond 20 000 € dont 20% en autofinancement du porteur).
Autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds EPERON, IFCE

CAP Equin 2021- 2025	
AXE B : Consolidation de la filière – valorisation de la production	
Action B2 : Améliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours d'élevage	
Contexte et problématique de la filière	Absence de salarié au sein des associations d'élevage Difficulté de plus en plus marquante de mise en œuvre des concours (temps de préparation et de mise en œuvre, sécurité) Organisation souvent isolée, manque de communication sur ces événements, souvent en huis clos Engagement par voie informatique parfois mal compris par les plus anciens, certains n'ont pas forcément Internet Mauvaise orientation du cheval dès son plus jeune âge, non mise à profit des qualités intrinsèques de chaque équidé ce qui entraîne une perte de qualité des produits et une mauvaise valorisation. L'aide accordée dans le précédent Cap pour cette action a permis d'accroître ou tout au moins de maintenir le nombre de participants aux concours d'élevage ce qui n'est pas le cas dans les autres régions françaises. Notons par ailleurs la grande qualité des élevages du Centre Val de Loire dans les concours nationaux d'élevage et de jeunes chevaux. 60 équidés de travail et 150 chevaux et poneys de sport inscrits en moyenne sur les 4 années du Cap (hausse de 15% par rapport à 2016)
Objectifs de la filière	Améliorer la caractérisation des équidés afin de décider le plus tôt possible de leur orientation Aider les associations et leurs bénévoles à l'organisation des concours « modèle et allures » lesquels représentent une étape primordiale et essentielle pour l'élevage ; leur maintien et leur développement est un axe stratégique prioritaire Attirer plus de public et d'acheteurs lors de ces concours Aider les éleveurs à inscrire leurs équidés à ces concours Amener les produits de la région au plus haut niveau des concours nationaux, ce qui passe par des élevages de qualité et un parcours sans faute de la valorisation.
Contenu de l'action	Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire se propose de s'impliquer directement avec les associations d'élevage sur les concours « modèle et allures » : - Recherche et location des lieux, recherche de jury, flots et récompenses, logiciel d'inscription et de suivi, communication, animation - Aide à l'organisation et à l'enregistrement des engagements - Tenue des calendriers de concours, enregistrement des engagements et suivi par le CERC sur le site de la SFET pour les chevaux de trait et les ânes
Bénéficiaires de la subvention	AECVL, AFAGNB, FPPCF, éleveurs de chevaux de traits du Berry

Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Evolution du nombre d'équidés inscrits aux concours : + 20 % sur la durée du CAP (atteindre 80 équidés de travail et plus de 200 chevaux et poneys de sport en 2025) Indicateurs de suivi : Nombre d'équidés engagés / an Participation aux finales nationales d'élevage
Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CERC, Association d'éleveurs
Partenaires	IFCE, SFET, SHF
Coûts total estimé	B.2/ Total : 123 850 € Temps de travail et déplacement CERC : 50 jours (sur 4 ans) x 437 € = 21 850 € B.2.1/ Chevaux et poneys de sport : 86 000 € sur 4 ans (56 000€ AECVL ; 30 000€ FPPCF,) 10 locaux, 5 régionaux, 5 nationaux par an : Soit 21 500 € / an avec prestations IFCE : 2 000 €, récompenses : 2 500 €, jury : 4 500 €, location site : 8 750 €, organisation : 4 000 € (frais du comité organisateur* : frais de déplacement, location de véhicules de transport, location de matériel) B.2.2/ Equidés de travail : 16 000 € sur 4 ans, Soit 3 500 € par an avec frais de jury : 600 €, site : 400 €, récompenses et flots : 800 € et frais d'organisation (location véhicule de transport, frais comité organisateur, frais de déplacement) : 1 700 € *La composition des Comités organisateurs est différente par nature selon l'événement (chevaux de sport, poneys, traits, ânes).
Aide régionale	A.1.2/ TOTAL : 61 925 € A.1.2.1/ 50% = 43 000 € - organisation des concours modèle et allures chevaux et poneys de sport (location de site, jury, lots, frais d'organisation) A.1.2.2/ 50% = 8 000 € - organisation des concours modèle et allures équidés de travail (jury, lots, site, frais d'engagement, frais d'organisation) Temps de travail du CERC : 50 jours (sur 4 ans) x 437 € x 50% = 10 925 €
Participation autres financeurs	SFET, SHF, Financements privés

CAP Equin 2021-2025	
AXE B : Consolidation de la filière – valorisation de la production	
Action B3 : Observatoire économique régional équins	
Contexte et problématique de la filière	La filière équine de la région Centre Val de Loire ne dispose pas actuellement de données économiques fines en région. Afin de connaître parfaitement la filière en région, il est indispensable de disposer de données fines et fiables sur tous les acteurs de la filière. La FCC a donné le cadre à chaque région pour cet observatoire dont un outil cartographique permettant de connaître la localisation de chaque professionnel équin. Cet observatoire initié en 2018 sur les fonds du Fonds Eperon a besoin d’être réactualisé. Cet observatoire a besoin d’être mis à jour et les bases de données nettoyées et enrichies. Le recrutement d’un stagiaire ou contrat de professionnalisation sur une période de 3 à 4 mois permettrait de réaliser ce travail. Ces bases de données couplées à un outil cartographique permettent d’avoir une photographie de la filière cheval en région à une échelle très fine et de connaître précisément le poids économique de la filière en région dans toutes ses composantes. L’observatoire nous permettrait également de pouvoir caractériser les structures équines, afin de pouvoir définir des critères d’aides à l’installation aux jeunes agriculteurs notamment.
Objectifs de la filière	⇒ Recenser tous les professionnels de la filière en région ⇒ Intégrer les données recueillies dans une base alimentant l’outil cartographique ⇒ Identifier les acteurs évoluant autour de la filière (vétérinaire, maréchal, vendeur de fourrage,...) ⇒ Permettre l’obtention de données fines en région pour connaître précisément le poids économique de la filière dans toutes ses composantes ⇒ Pouvoir caractériser les exploitations et définir des critères pour l’obtention d’aides (DJA)
Contenu de l’action	Phase 1 : Recensement des professionnels de la filière ⇒ Envoi d’un questionnaire par voie dématérialisé ou remplissage en présentiel en allant au-devant des professionnels ⇒ Entrées des données dans le logiciel Phase 2 : nettoyage et mise à jour de la base de données actuelles ⇒ Mise à jour de la base de données actuelle (suppression des doublons, des professionnels « disparus », etc)

Contenu de l'action	⇒ Intégration et classification des nouvelles données Phase 3 : Edition d'un document reprenant les chiffres régionaux de la filière équine Définir des critères de caractérisation pour l'obtention d'aides à l'installation
Bénéficiaire de l'action	CERC
Indicateurs de résultat et de suivi	⇒ Indicateurs de résultats : ✓ Nombre de données recueillies ✓ Livret final ⇒ Indicateurs de suivi : ✓ Suivi du recensement des professionnels de la filière et alimentation de la base de données
Calendrier de mise en œuvre	2024 - 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenariat	Associations d'éleveurs - CRECVL - IFCE
Coût total estimé	Total B.3 = 14 134 € - Temps de travail du CERC : 18 jours x 437€ = 7 866 € (accompagnement d'un stagiaire) Recrutement d'un stagiaire : 6 268€ (gratification et frais de transport) (recensement, visite des acteurs de la filière, intégration des données dans la base, nettoyage et mise à jour de la base actuelle). Temps estimé 4 mois
Aide régionale	B.3/ Total : 7 067 € Temps de travail du CERC : 18 joursx437€x50% = 3 933 € Recrutement d'un stagiaire sur 4 mois : 6 268€X50% = 3 134€
Participation autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds EPERON

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
Pour mémoire - action C1 : Co animation du CAP	
Contexte et Problématique de la filière	La mise en place, le suivi et le renouvellement du CAP équins nécessite une ingénierie spécifique permettant une mise en œuvre respectant le calendrier de réalisation. La révision du cadre d'intervention du Conseil Régional des CP filières demande que les CAP bénéficient d'une coanimation. A la révision à mi-parcours, le CRE viendra assurer cette coanimation auprès du CERC. La co-animation a pour objectif que les deux dimensions, « projet » et « filière » soient incarnées : s'assurer à la fois de la pertinence du projet de la filière (collecte des données, adéquation actions / enjeux, suivi...) et de la mobilisation du réseau (représentativité des acteurs, concertation, mise en réseau, animation adéquate des réunions / séminaires, mobilisations dans le temps...). Les deux co animateurs sont solidairement responsables de l'élaboration, de la dynamique du projet de filière et de son exécution.
Objectifs de la filière	Animation générale de mise en œuvre du CAP équins
Contenu de l'action	- Assurer les relations avec le Conseil Régional - Communiquer sur le programme - fournir un point de contact aux pilotes des différentes actions du plan d'actions ; - organiser, en accord avec les co-présidents de filière, les réunions techniques avec les pilotes des actions présentant des difficultés ; - réunir le comité de filière et le comité stratégique et opérationnel préalable, au moins deux fois par an ; - tenir à jour le tableau de suivi des indicateurs du CAP filière (indicateurs financiers et indicateurs de suivi et de résultat) ; - élaborer le rapport d'activité annuel ;
Bénéficiaire de l'action	CREC et CRE
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Nombre de réunions organisées (Comités de filière, Comités stratégiques et opérationnels, groupes de travail...)
Calendrier de mise en œuvre	2023 et 2024
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CREC et CRE
Coût total estimé	Total C1 : Montant estimatif pour mémoire (financement hors CAP)
Aide régionale	C1 / Total : Temps de travail annuel estimatif du CERC : 0,3 ETP/an : 66 jours x 437 € x 80% = 28 842 € Temps de travail annuel estimatif du CRE : 0,1 ETP/an : 22 jours

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
Action C2 : Mettre en œuvre le Programme Herbe et Fourrages	
Contexte et Problématique de la filière	Les producteurs et utilisateurs de la filière équine doivent impérativement maîtriser les facteurs d'ordre technique, économique et environnemental pour produire un cheval performant et sain dans des conditions respectueuses du bien-être et de l'environnement. Ceci est à replacer dans un contexte de compétitivité accrue, quel que soit le type de chevaux produits : courses, sports ou loisirs. L'alimentation et la gestion des animaux au pâturage sont reconnus comme des postes clés pour répondre à ces enjeux.
Objectifs de la filière	➤ Améliorer l'autonomie alimentaire ➤ Diminuer le coût de ration par la diminution des concentrés ; produire du foin de meilleure qualité ➤ Obtenir de bonnes performances animales à l'herbe ➤ Maximiser la production des prairies et optimiser la qualité de l'herbe
Contenu de l'action	Consolider et développer la technicité des élevages par l'intégration de ferme équine dans le réseau régional de compétence « Herbe et Fourrages » sur la période 2021-2025. Travail avec le lycée agricole de Saint Cyran du Jambot.
Bénéficiaire de l'action	CAs et organismes impliqués dans le programme « Herbe et Fourrages »
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Livret de suivi de conduite des prairies et des animaux ; - Newsletters - Outils de pilotage adaptés aux chevaux : bilan fourrager, planning de pâturage, suivi du pâturage, diagnostic pression parasites des parcelles, position en termes de bien-être ; - Nombre de fermes équines dans le réseau Herbe et Fourrages : 1 (le lycée de St Cyran) Indicateurs de suivi : - Journées Portes Ouvertes, démonstration - Newsletter-communiqués, informations de saison.
Calendrier de mise en œuvre	Réseau Herbe et Fourrage 2021 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
Partenaires	IDELE, INRA

Coût total estimé	Total C.2= 10 996 € - Programme « Herbe et Fourrages » réparti entre les 5 filières selon le nombre d'élevages par filière en région Centre-Val de Loire : pour la filière équine (2 %) = - Temps de travail du CERC : 2 jours x437€ = 874 €
Aide régionale	C2 : 4 613 € Temps de travail du CERC : 2 jours x437€x50% = 437€
Participation autres financeurs	A.2.4.2/ Herbe et Fourrages : FEADER = 9 450 €

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
Action C3 : Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région	
Contexte et problématique de la filière	La vermifugation automatique a montré ses et parfois sa contre-performance notamment du point de vue environnemental. Les molécules utilisées deviennent inefficaces et néfastes dans certains cas pour l'environnement. Les parasites ont génétiquement acquis la capacité à tolérer des concentrations d'antiparasitaires habituellement létales pour des individus de cette espèce et du même stade, cette tolérance étant héréditaire. En pratique cela se traduit par un amaigrissement du cheval malgré les traitements, une perte d'endurance d'un cheval de sport ou de course ou une répétition de coliques. Ces problèmes de parasitisme peuvent conduire à de la mortalité, à ces résistances ainsi qu'à des répercussions environnementales de certaines molécules. La résistance aux antiparasitaires est génétiquement acquise, il n'y a pas de retour en arrière possible. Dans la seconde partie du Cap3G, une sensibilisation a été réalisée sur les antiparasitaires auprès des acteurs de la filière (éleveurs, propriétaires, vétérinaires) qui a été très appréciée et qui a donné lieu à l'édition d'une plaquette et à 2 réunions d'information, lors de la Rentrée des Class et de la semaine digitale du cheval.
Objectifs de la filière	Continuer la sensibilisation à l'utilisation raisonnée des antiparasitaires en développant et en approfondissant la précédente étude. Continuer la sensibilisation sur le nécessaire recours aux coproscopies avant vermifugation.
Contenu de l'action	C3.1/ Organisation de deux soirées à destination des acteurs de la filière pour appuyer sur la dimension économique de l'utilisation raisonnée des antiparasitaires C3.2/ Edition d'une infographie sur la vermifugation raisonnée C3.3/Achat de mètres rubans peseurs Ces rubans servent à évaluer le poids de l'équidé afin d'administrer la dose correcte de vermifuge. Avant chaque traitement il est indispensable de recourir à ce ruban-peseur afin d'assurer une médication raisonnée. Ce ruban, équipement indispensable, devrait être en possession de chaque détenteur d'équidés. Ce ruban devant servir à plusieurs reprises n'est pas, par définition, un bien-consommable. C3.4/ Continuer sur le terrain et dans les élevages à sensibiliser et à informer les acteurs de la filière sur l'importance d'effectuer des coproscopies raisonnées avant toute vermifugation
Bénéficiaire de la subvention	CERC
Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Nombre de détenteurs d'équidés adoptant une vermifugation raisonnée Indicateurs de suivi : Exploitation et diffusion des résultats aux acteurs de la filière Evolution du nombre de détenteurs d'équidés adoptant une technique de vermifugation raisonnée

Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC, URGTV (Union Régionale Groupement Technique Vétérinaire)
Partenariat	Acteurs de la filière (vétérinaires, etc.)
Coût total estimé	TOTAL C3 : 13 980€ C3.1 : 9 622 € - 4 soirées sur la durée du Cap. : 1 000 euros de frais de d'organisation (réception, location salle, etc) et 750 euros pour intervenant veto = 1 750€ x 4 = 7 000€ - Temps de travail + déplacement du CERC : 6jx437€ : 2 622€ C3.2 : 1 258€ - impressions et diffusion sur événements : 384€ - Temps du travail du CERC : 2jx437€ = 874€ C3.3 : 1 000€ 500 mètres ruban permettant de déterminer le poids de l'équidé (pour mémoire) C3.4 : 2 100€ 1500 euros par journée de sensibilisation sur le terrain, 600 euros pour une demi-journée
Aide régionale	Total C.3 = 6 490€ C3.1 : 50% : 4 811€ C3.2 : 50% : 629€ C3.3 : 0 C3.4 : 50% : 1 050€
Participation autres financeurs	URGTV

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
Action C4 : Accompagnement des exploitations à la labellisation et la certification	
Contexte et Problématique de la filière	Les labels Qualit'Équidés et Equures ont pour objectif de mettre en valeur les professionnels de la filière équine qui s'engagent à respecter la réglementation, à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être des équidés, de biosécurité et d'environnement. La certification HVE s'inscrit dans une démarche environnementale. C'est une démarche de progrès en trois niveaux, qui permet d'accompagner les professionnels durant tout le processus.
Objectifs de la filière	L'objectif est d'engager la filière dans une démarche d'amélioration continue des modes de productions et des services. - sécuriser les activités des professionnels. - Appartenir et être reconnu dans un réseau professionnel de qualité. - Représenter un gage de crédibilité et de confiance. - Se distinguer auprès des professionnels et utilisateurs à travers une reconnaissance régionale. - S'engager dans une démarche environnementale et de bien-être animale dans un contexte de transition agroécologique et climatique
Contenu de l'action	Proposer des journées d'information aux professionnels et un accompagnement à la labellisation et à la certification HVE Journées formation qui permet d'accompagner les professionnels sur les différents items abordés par le cahier des charges du label : la réglementation, le bien-être équin la biosécurité et le volet environnemental. L'objectif est d'approfondir les connaissances sur ces trois thématiques, afin de préparer le passage de l'auditeur sur leur structure. Suivi des exploitations sur la durée du label et de la certification (3 ans)
Bénéficiaire de l'action	Toutes les structures équines
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Nombre de participants aux journées d'information - Nombre de structures équines s'engageant dans une démarche de labellisation et de certification Indicateurs de suivi : Nombre de labels et de certifications délivrés

Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenaires	FCC
Coût total estimé	Total C.4= 14 555 € - 4X2 journées d'information qualité équilibrées Location salles 1400 €, intervenants 2 600 €, organisation 4 000 € = 8 000 euros - Temps de travail du CERC : 15 jours x437€ = 6 555 €
Aide régionale	C4 : 7 278 € Journées d'information = 8 000€ x 50% = 4 000 € Temps de travail du CERC : 36 jours x437€x50% = 3 278€
Participation autres financeurs	

CAP Equin 2021 - 2025	
AXE D : Améliorer l'image de la filière équine et son attractivité	
Action D.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports	
Action D.2 - Organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux	
Contexte et problématique de la filière	La filière équine de la région Centre-Val de Loire a une organisation assez complexe du fait de sa diversité ; il est nécessaire de clarifier auprès du grand public, des professionnels agricoles et des institutionnels, les débouchés, le rôle et actions de ses acteurs. Améliorer son attractivité, c'est aussi améliorer son image ainsi que celle de l'ensemble du monde agricole. La filière équine continue de souffrir d'un manque de représentation dans le milieu agricole, manque d'intégration dans les discussions du monde agricole et dans ses instances. Eparpillement des éleveurs dont beaucoup ne sont pas adhérents aux associations, d'où une méconnaissance des informations Problème de commercialisation dû à une faible mise en relation de l'offre et de la demande ; la filière a des difficultés pour recenser les équidés à vendre (quantité, qualité, etc.) et ne répond donc pas à la demande La filière compte de nombreux jeunes avec une moyenne d'âge de 30 ans mais il s'agit de métiers exigeants nécessitant des aptitudes physiques et une grande disponibilité, par conséquent il faut dès l'installation insister sur ces éléments afin d'éviter les risques de désillusion et de renoncement d'où l'importance d'une communication efficiente
Objectifs de la filière	Faire connaître tous les aspects du cheval dans ses diverses utilisations et disciplines par des actions de marketing Améliorer la compréhension et la visibilité de la filière sous tous ses aspects et par là même accroître les chances de commercialisation Favoriser la mise en relation acheteurs / vendeurs Améliorer la diffusion et le partage des informations auprès des acteurs de la filière et le grand public Développer l'emploi dans les métiers du cheval Faire connaître le patrimoine équin spécifique de la région Centre-Val de Loire (« Percherons », ânes « Grands Noirs du Berry »)

Contenu de l'action	Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire travaille sur le développement de la communication de la filière équine régionale afin d'améliorer son image dans le monde agricole, touristique et sportif en et hors région. Cette communication se déploie au travers de diverses actions : ➤ Action D.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports Diffuser et organiser la diffusion de l'information au moyen de différents supports • Création de kakemonos, flyers, flammes et divers supports sur la filière équine régionale et le CERC pour accroître la visibilité lors des diverses manifestations • Site Internet du CERC (refonte et mise à jour) et partage sur les réseaux sociaux ➤ Action D.2 - Organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux Organiser et participer à des événements filière régionaux et nationaux • 1) Ferme Expo Tours • 2) WE de l'élevage à Lignièrès • 3) Salon International de l'Agriculture à Paris • 4) salon digital • 5) Equitalyon salon de l'orientation
Bénéficiaire de la subvention	CERC
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Nombre de visiteurs et Nombre de participants et évolution sur la durée du Cap Bilan annuel Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux événements régionaux, Présence aux événements nationaux
Calendrier de la mise en œuvre	2021-2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenariat	Filière équine, Pôle du cheval et de l'âne, SFET, FCC, IFCE
Coût total estimé	D/ TOTAL = 234 840€ D.1/= 7 496€

	Conception-réalisation, site internet et réseaux sociaux : Temps du CERC 8 jours x 437 € = 3 496 € Frais support de communication : 4 000 € D.2/ = 227 344€ D2.1 / Ferme Expo Tours : 145 762€ - stands : 6 750 €, frais de jury, flots, frais d'organisation pour les organisateurs de concours : 2 500 €, boxes : 2 500 € soit 11 750 € x 4 ans = 47 000 € - Temps de travail du CERC : 226jx437€ : 98 762€ D2.2 / WE de l'élevage à Lignièrès : 60 472€ - location site et boxes : 6 500 € ; communication (affiches, flyers, presse, radio) : 1 500 €, frais d'organisation pour les concours + jury : 1 000 € soit 9 000 € x 4 ans = 36 000 €, - temps de travail du CERC : 56jx437€ : 24 472€ D2.3 / SIA : 8 370€ - 4 000 euros (frais de partage de stand), - temps de travail du CERC : 10jx437€ : 4 370€ D2.4 / Salon digital du cheval : 8 370€ - 4 000 € (frais de stand, conception) - temps de travail du CERC : 10jx437€ : 4 370€ D2.5 / Salon de l'orientation : 4 370€ Temps de travail CERC : 10jx437 : 4 370 euros
Demande conseil régional	D/ TOTAL : 117 420 € D.1/ 50 % = 3 748 € D.2/ 50 % = 113 672 € D2.1 : 50% = 72881 € D2.2 : 50% = 30 236 € D2.3 : 50% = 4 185€ D2.4 : 50% = 4 185 € D2.5 : 50% = 2 185 €
Bénéficiaire	CERC
Autres financeurs	Fonds Eperon, Autofinancement du bénéficiaire, pôle Lignièrès, Financements privés, FCC

Tableau financier

Axes		Enveloppe CAP avant révision hors animation	Consommation de l'enveloppe sur 2021-2023 hors animation	Enveloppe totale du Cap après révision hors animation
A – Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés	A1 – Acquisition de connaissances techniques en vue de la professionnalisation de la filière	- €	0 €	0 €
	A2 Soutenir les investissements dans les centres équestres	433 000,00 €	201 844,00 €	433 000,00 €
	A3 Soutenir les investissements chez les éleveurs et les utilisateurs d'équidés de travail	114 000,00 €	21 512,00 €	114 000,00 €
	A4 – Soutenir les investissements dans les hippodromes et centres d'entraînement		96075,15 € d'aide hors CAP dont 46679,49 € sur ligne agri et 49395,66 € sur CRST	
	A5 - Aide à l'installation jeunes et nouveaux agriculteurs	- €	0,00 €	36 000,00 €
	SOUS-TOTAL A	547 000,00 €	223 356,00 €	583 000,00 €
B - Consolidation de la filière - valorisation de la production	B1- Parcours d'excellence de l'élevage en région	- €	- €	0 €
	B2 – Améliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours modèle et allures	55 000,00 €	30 000,00 €	51 000 €
	B3 - Observatoire économique régional	- €		3 134 €
	SOUS-TOTAL B	55 000,00 €	30 000,00 €	54 134,00 €
C- Créer une dynamique collective entre les acteurs	C1 - Animation			
	C2 – Mettre en œuvre le programme herbe et fourrages	2 025,00 €	?	4 613,00 €
	C3 – Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région	4 712,00 €	875,00 €	4 712,00 €
	C4 - Accompagnement des exploitations à la labellisation			4 000,00 €
	SOUS-TOTAL C	6 737,00 €	875	13 325,00 €
D - Améliorer l'image de la filière équine et son attractivité	D1- Création et diffusion de supports d'information	5 000,00 €	300,00 €	2 000,00 €
	D2 – organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux	46 000,00 €	21 750,00 €	45 500,00 €
	SOUS-TOTAL D	51000	22050	47500
TOTAL GENERAL A + B + C + D		659 737,00 €	276 281,00 €	697 959,00 €